



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Adoption du règlement numéro 941-2025

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ:

QUE le conseil municipal, à la séance ordinaire tenue le 20 mai 2025, a adopté le règlement numéro 941-2025 abrogeant le règlement numéro 941-2020 concernant les animaux et les chiens.

Le règlement numéro 941-2025 abrogeant le règlement numéro 941-2020 concernant les animaux et les chiens est déposé au bureau municipal sis au 550, rue Notre-Dame, Montebello (Québec) J0V 1L0 et toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Donné à Montebello ce 21 mai 2025.

Mario Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mario Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 mai 2025 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 mai 2025.

Mario Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier